

Tribune

« Le Finistère agit contre l'exploitation sexuelle des mineurs »

Une élue et une dirigeante d'association donnent leur point de vue sur la lutte contre la prostitution des mineurs par le système prostitutionnel.



Véronique Bourbigot
Vice-présidente du conseil départemental du Finistère chargée de l'enfance



Françoise Ritter
Présidente de l'amicale du Nid

● Un prénom, un âge, 14 ou 16 ans, auquel on ne devrait connaître de la vie que l'innocence de l'enfance ou les espoirs de l'adolescence, un récit glaçant de manipulation, d'exploitation, d'emprise et de perversité d'adultes : ainsi sont racontés les cas terrifiants de mineurs prostitués en France. Quelque 15 000 mineurs seraient concernés, relevant fréquemment de l'aide sociale à l'enfance. De ce fléau, les premiers responsables sont les acheteurs d'actes sexuels auprès de mineurs, c'est-à-dire des pédocriminels, qui encourent une peine de cinq ans et 75 000 euros d'amende, et, si le mineur a moins de 15 ans, c'est une qualification de viol. Même si très peu de situations sont identifiées dans le Finistère, ne nous croyons pas à l'abri. En Bretagne, l'amicale du Nid a recensé, depuis 2021, 140 enfants victimes. En 2024, elle a été sollicitée pour 45 situations de mineurs victimes, déjà huit, en 2025. Être un enfant placé, cela doit vouloir dire être protégé. Service gardien de l'aide sociale à l'enfance, nous avons la responsabilité de prendre en charge leurs besoins fondamentaux et d'assurer leur santé, leur sécurité et leur épanouissement. Malgré l'immensité de la tâche, nous devons les protéger contre la violence et les dérives de la société. Depuis 2021, des moyens

gigantesques sont consacrés à accompagner les situations qui se dégradent dès les premiers signes au domicile, créer des places correspondant aux besoins des jeunes, des fratries, proposer autant que possible un cadre familial grâce au recrutement d'assistants familiaux. Contre l'exploitation sexuelle des enfants, chacun a son rôle à jouer, pour endiguer et punir (police, gendarmerie, justice), pour prévenir, aider, prendre en charge (services de soin, Éducation nationale, associations...).

Le Département du Finistère, conscient de son rôle et décidé à l'assumer, a décidé d'agir. Lors du comité de pilotage de l'Observatoire départemental de protection de l'enfance, en janvier, il a fixé comme axe de travail pour 2025 la lutte contre la prostitution des mineurs, en lien avec l'amicale du Nid et en partenariat avec tous les acteurs concernés – gendarmerie et police, justice, partenaires de la protection de l'enfance, services de soins, pédopsychiatrie, Éducation nationale... Ainsi, le 3 juillet, une conférence destinée aux élus et aux professionnels de la protection de l'enfance a permis de mieux comprendre la prostitution des mineurs et de poser les bases d'un meilleur repérage pour protéger les enfants. À cette occasion, le Département a annoncé un plan d'action global pour fin 2025 et évoqué déjà deux actions : il va animer les acteurs du repérage des situations à risque et élaborer un protocole de mise à l'abri de victimes avec ses partenaires, visant à expérimenter de nouveaux modes d'accompagnement et d'hébergement pour les jeunes victimes qui souhaitent sortir du système prostitutionnel. Le Département sera financièrement aux côtés de l'amicale du Nid par le financement d'un poste, en 2026, pour assurer le co-accompagnement des victimes mineures. En faisant émerger des pistes concrètes, en entendant ceux qui agissent sur le terrain, nous voulons contribuer efficacement à lutter contre la prostitution des mineurs et ainsi œuvrer pour mieux protéger et accompagner les enfants.